

PRESTATIONS PRISES DE VUES AÉRIENNES

	Tarifs en HT
Forfait demi-journée <i>3h sur site / 30 minutes à 1h de rush brut / 20 photos</i>	399
Forfait journée <i>6h sur site / 1h30 à 2h de rush brut / 40 photos</i>	799
Pack jusqu'à 10 photos - brut hors retouches	150
Pack jusqu'à 20 photos - brut hors retouches	190
Pack jusqu'à 50 photos - brut hors retouches	370
Pack jusqu'à 100 photos - brut hors retouches	540
Pack photos + de 100	Sur devis
Pack vidéo	*Forfait express : 190 **Demi journée : 399 ***Journée : 799
Pack vidéo + photos	Voir forfait Demi journée ou journée
Retouche photo / sublimation Embellissement global du sujet et son environnement	10€ par photo -10% à partir de 5 photos
Montage vidéo Réalisation d'un teaser / film promotionnel ou présentation Livré en 4K sur le support de votre choix Transition - titre et texte - effets visuels - musique libre de droit - retouche colorimétrique	250€ / journée de travail
Frais de déplacement	15€/50km
Démarches administratives Obtention des diverses autorisations de vol auprès des organismes	À définir

**forfait express correspond à 1h de présence sur site / rush livré brut de 15 minutes*

***demi journée correspond à 3h de présence sur site / rush livré brut de 30 minutes environ*

****journée correspond à 6h de présence sur site / rush livré brut de 1h30 environ*

*Toute prestation effectuée en agglomération ou proche d'un rassemblement de personnes
devra être demandée en préfecture 5 jours en avance (voir scénario S3).*

*La mission sera annulée si la météo est défavorable (pluie, vent violent, neige).
Le client pourra sans frais supplémentaire reporter la mission à une date ultérieure. Ce devis
est valable sous réserve d'acceptation des différentes autorisations.*

AIR CAMARGUE est déclaré à la DGAC.

La réglementation française impose des règles strictes à respecter.

Les prises de vue aériennes sont réalisées par un pilote de drone professionnel possédant toutes les qualifications obligatoires pour photographier et filmer dans l'espace aérien.

Mon entreprise se charge d'obtenir les autorisations préfectorales nécessaires pour faire voler un drone en agglomération ou dans les zones non peuplées (S1-S2-S3), et cela, en toute sécurité.

Mes prestations par drone sont réalisées dans le respect de la réglementation aérienne et appliquent toutes les règles de sécurité.

AIR CAMARGUE possède les déclarations d'activité de photographie et de cinématographie aérienne pour effectuer tous les types de prises de vues aériennes que vous souhaitez réaliser. AIR CAMARGUE est assuré et déclaré auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Les différents scénarios de vol de drone & leurs équivalences européennes



S1	S2	S3	S4
Hors Zone peuplée	Hors Zone peuplée	Zone peuplée	Hors Zone peuplée
En vue	Hors vue	En vue	Hors vue
Distance max 200 m	Distance max 1 km	Distance max 100 m	Distance horizontale illimitée
Hauteur 120 m	Hauteur max 50 m ou 120 m	Hauteur max 120 m	Hauteur max 120 m
Drone de 25 kg max	Drone de 25 kg ou 2kg max	Drone de 8 kg max	Drone de 2 kg max
A1 A2 A3 ou STS-02	STS-02	STS-01	PDRA SORA

Tel : 06 34 50 01 41

aircamargue13@gmail.com